

***Loi sur les assurances***  
**L.C.Nun., ch. I-40**  
**Avis en application du paragraphe 65(2) de la *Loi sur la législation***

Les changements dans le tableau suivant ont été apportés lors de la codification du 3 juillet 2025 de la *Loi sur les assurances* :

<b>Disposition</b>	<b>Texte remplacé</b>	<b>Libellé de remplacement</b>
<b>La version anglaise du paragraphe 1(1), à la définition de « chief agency » et de « foreign jurisdiction »</b>	the Territories	Nunavut
<b>La version française du paragraphe 1(1), à la définition de « territoire étranger »</b>	Territoire autre que les Territoires du Nord-Ouest	Territoire autre que le Nunavut
<b>La version française du paragraphe 1(1), à la définition de « agence principale »</b>	les territoires à l'extérieur des territoires	au Nunavut à l'extérieur du Nunavut
<b>La version française du paragraphe 1(1), à la définition de « greffier »</b>	<i>clerk</i>	<i>Clerk</i>
<b>La version anglaise du paragraphe 1(1), à la définition de « insurance fund »</b>	"insurance fund"	"insurance fund",
<b>La version anglaise du paragraphe 1(1), à la définition de « sprinkler leakage insurance »</b>	<i>assurance contre les fruits</i>	<i>assurance contre les fuites</i>
<b>La version française du paragraphe 1(1), à la définition de « tribunal »</b>	<i>court</i>	<i>Court</i>
<b>La version anglaise du paragraphe 15(5)</b>	appointment	appointment,
<b>La version anglaise des paragraphes 16(4), 125(6), 254(3), 258(2) et de l'article 257</b>	his or her	the Superintendent's

<b>La version française du paragraphe 22(8)</b>	l'intérêt, de la façon suivante : si elles ont été achetées au pair, à la valeur au pair, si elles ont été achetées au dessus ou au-dessous de la valeur au pair, sur la base du prix d'achat ajusté de façon à ramener la valeur au pair à l'échéance et à porter L'intervalle le taux d'intérêt réel auquel l'achat a été effectué, mais	l'intérêt de la façon suivante : si elles ont été achetées au pair, à la valeur au pair; si elles ont été achetées au-dessus ou au-dessous de la valeur au pair, sur la base du prix d'achat ajusté de façon à ramener la valeur au pair à l'échéance et à porter L'intervalle le taux d'intérêt réel auquel l'achat a été effectué. Cependant
<b>La version anglaise de l'alinéa 26(3)b)</b>	disclosed	disclosed,
<b>La version anglaise de l'article 32</b>	trafficks	traffics
<b>La version anglaise de l'article 35</b>	damage	damage,
<b>La version française des paragraphes 37(6) et 258(1)</b>	geste, acte ou omission,	geste — acte ou omission —
<b>La version anglaise de l'alinéa 45(5)c)</b>	dies;	dies,
<b>La version française du paragraphe 55(2)</b>	en conformité avec à	en conformité avec
<b>La version française du paragraphe 58(1)</b>	consignation se fasse selon les modalités qu'il à l'égard	consignation se fasse selon les modalités qu'il ordonne à l'égard
<b>La version française du paragraphe 60(3)</b>	tous biens restant	tout bien restant
<b>La version française des « conditions légales » à 6(1)b)(iv) suivant le paragraphe 64(2)</b>	toutes autres assurances concurrentes	toute autre assurance concurrente
<b>La version française des « conditions légales » à 6(1)b)(v) suivant le paragraphe 64(2)</b>	toutes autres personnes	toute autre personne

<b>La version anglaise des « conditions légales » au numéro 7 suivant le paragraphe 64(2)</b>	particulars,	particulars
<b>La version anglaise des « conditions légales » au numéro 9 suivant le paragraphe 64(2)</b>	thereo	thereof
<b>La version française de l'alinéa 65c)</b>	tous biens assurés	tout bien assuré
<b>La version française du paragraphe 92(2)</b>	substitutions	substitution
<b>La version anglaise de l'alinéa 108a)</b>	years,	years;
<b>La version française de l'article 112</b>	en ce qui concerne les dépens	concernant les dépens
<b>La version anglaise des alinéas 113a) et b)</b>	(a) there are adverse claimants, (b) the whereabouts of a person entitled to the insurance money is unknown, or	(a) there are adverse claimants; (b) the whereabouts of a person entitled to the insurance money is unknown; or
<b>La version anglaise de l'alinéa 116(1)a)</b>	beneficiary,	beneficiary;
<b>La version française section 126</b>	d'assurance de même qu'à leurs dirigeants ou employés	d'assurance, de même qu'à leurs dirigeants ou employés,
<b>La version anglaise du sous-alinéa 128(1)a)(ii)</b>	application,	application;
<b>La version française des « conditions légales » à 4(1)c)(ii) suivant le paragraphe 129(2)</b>	toutes autres personnes	toute autre personne
<b>La version française des « conditions légales » à 4(1)c)(v) suivant le paragraphe 129(2)</b>	ni avec la complicité de l'assuré	ou avec la complicité de l'assuré
<b>La version française des « conditions légales » à 4(4) suivant le paragraphe 129(2)</b>	responsabilité	responsabilité

<b>La version française du paragraphe 144(1)</b>	inférieur	inférieure
<b>La version anglaise du paragraphe 144(4)</b>	in excess of those specified in du paragraphe (1) or (3)	in excess of those specified in du paragraphe (1) or (3),
<b>La version anglaise de l'alinéa 151(11)a)</b>	limits,	limits;
<b>La version anglaise de l'alinéa 151(12)a)</b>	coverage,	coverage;
<b>La version anglaise de l'alinéa 151(12)c)</b>	section 144,	section 144;
<b>La version anglaise des alinéas 151(15)a) à d)</b>	(a) contest the liability of the insured to any party claiming against the insured, (b) contest the amount of any claim made against the insured, (c) deliver any pleadings in respect of the claim of any party claiming against the insured, (d) have production and discovery from any party adverse in interest,	(a) contest the liability of the insured to any party claiming against the insured; (b) contest the amount of any claim made against the insured; (c) deliver any pleadings in respect of the claim of any party claiming against the insured; (d) have production and discovery from any party adverse in interest;
<b>La version anglaise de l'alinéa 154(1)a)</b>	sustained,	sustained;
<b>La version anglaise de l'alinéa 159(1)a)</b>	automobile,	automobile;
<b>La version anglaise du paragraphe 159(2)</b>	du paragraphe (1)	du paragraphe (1),
<b>La version anglaise de l'alinéa 161(1)b)</b>	an pedestrian	a pedestrian
<b>La version anglaise du paragraphe 164(2)</b>	as provided in the Schedule	as provided in the Schedule,
<b>La version anglaise du paragraphe 166(5)</b>	du paragraphe (4)	du paragraphe (4),
<b>La version française de l'intertitre précédant l'article 167</b>	ASSURANCE MALADIE	ASSURANCE-MALADIE

<b>La version française de « Résiliation par l'assureur », au numéro 6(3), suivant l'article 177</b>	(3) L'avis est de 5 jours	(3) L'avis est de cinq jours
<b>La version française du paragraphe 185(3)</b>	d'une personne assurée par le contrat	à une personne assurée par le contrat,
<b>La version anglaise du texte précédant l'alinéa 189(1)a)</b>	to the insurer	to the insurer,
<b>La version anglaise du paragraphe 190(5)</b>	if it had been valid as a will	if it had been valid as a will,
<b>La version française de la note marginale précédant le paragraphe 191(2)</b>	Précédès	Prédécès
<b>La version anglaise du paragraphe 191(1)</b>	next-of-kin	next of kin
<b>La version anglaise de l'alinéa 197(1)b)</b>	unknown,	unknown;
<b>La version française de l'article 211.03</b>	l'alinéa 211.07(1)c),	l'alinéa 211.07(1)c)
<b>La version anglaise du paragraphe 212(3) et la note marginale précédant l'article 241</b>	Superintendent	Superintendent
<b>La version anglaise du texte précédant l'alinéa 217a)</b>	commissions,	commissions
<b>La version anglaise de l'alinéa 222(2)a)</b>	salesperson,	salesperson;
<b>La version anglaise du paragraphe 223(3)</b>	Superintent	Superintendent
<b>La version française de l'intertitre précédant l'article 228</b>	EXPERTS	EXPERT
<b>La version anglaise de l'alinéa 228(2)b)</b>	the Territories	Nunavut
<b>La version française de l'alinéa 228(2)b)</b>	dans les territoires	au Nunavut

<b>La version française de l'alinéa 230(1)a)</b>	d'en-têtes de lettres,	d'en-têtes de lettres ou
<b>La version française de l'alinéa 230(1)b)</b>	fait affaires	fait affaire
<b>La version anglaise des alinéas 230(2)a) et 230(3)a)</b>	licensed insurer,	licensed insurer;
<b>La version française du paragraphe 231(2)</b>	leur dirigeants	leurs dirigeants
<b>La version anglaise des alinéas 232(1)a) à b)</b>	(a) lapse, (b) surrender for cash paid up or extended insurance, or other valuable consideration, or	(a) lapse; (b) surrender for cash paid up or extended insurance, or other valuable consideration; or
<b>La version française de l'article 239, à l'alinéa b) de la définition de « actes ou pratiques malhonnêtes ou trompeurs dans le commerce des assurances »</b>	en ce qui concerne, le montant, le paiement,	en ce qui concerne le montant, le paiement
<b>La version française de la note marginale précédant le paragraphe 245(1) et le texte précédant l'alinéa 245(1)a)</b>	Les territoires	au Nunavut
<b>La version anglaise de l'article 246</b>	this Act,	this Act
<b>La version anglaise du paragraphe 250(2)</b>	documents,	documents
<b>La version anglaise de l'alinéa 260(2)a)</b>	Act,	Act;
<b>La version anglaise de l'alinéa 260(2)c)</b>	day;	day,
<b>La version française du paragraphe 260(2), texte précédant l'alinéa (a), et le paragraphe 260(3)</b>	fait foi de son contenu,	fait foi de son contenu
<b>La version anglaise du paragraphe 261(2)</b>	fee,	fee

<b>La version française du paragraphe 261(3)</b>	saisie	saisi
<b>La version anglaise de l'article 264</b>	office,	office
<b>La version française de l'annexe, numéro 1 de l'article 1</b>	pour tous autres soins ou services	pour tout autre soin ou service
<b>La version anglaise de l'annexe, numéro 2 de l'article 1</b>	benefit of,	benefit of
<b>La version française de l'annexe, l'alinéa A à la partie I de l'article 2</b>	pesonnes	personnes
<b>La version française du paragraphe (2) à la partie II du de l'article 2</b>	(si elle subit des lésions corporelles), que Le cas où elle souffre d'une incapacité totale et se trouve totalement incapable d'accomplir ses tâches ménagères, auquel cas,	(si elle subit des lésions corporelles) que Le cas où elle souffre d'une incapacité totale et se trouve totalement incapable d'accomplir ses tâches ménagères, auquel cas
<b>La version anglaise de l'annexe, le sous-alinéa d)(iii) du numéro 1 à l'article 3</b>	insured,	insured;
<b>La version française de l'annexe, les alinéas a) et b) du numéro 2 à l'article 3</b>	section,	section
<b>La version anglaise de l'annexe, numéro 4 de l'article 3</b>	Insurer,	Insurer

La version anglaise, les pronoms « he or she », « his or her » et « himself or herself » ont été remplacés par leurs pluriels respectifs « they », « their », « them », et « themselves ». D'autres mots apparentés ont été remplacés pour assurer l'accord grammatical.

La version anglaise, toutes les occurrences de « Notwithstanding » ont été remplacées par « Despite », sauf au point 3(5) de l'annexe et lorsque « Notwithstanding » était immédiatement suivi de « that ».

Mise en garde : la codification du 3 juillet 2025 de la *Loi sur les assurances* est basée sur des codifications non officielles antérieures. La Division des affaires législatives a tenu un registre de tous les changements apportés aux codifications non officielles au fil du temps, et tous les changements enregistrés sont reflétés dans le tableau ci-dessus. Cependant, il n'est pas possible de vérifier que chaque changement dans la codification non officielle existante a été dûment enregistré.